

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Début des travaux de construction de la cellule d'enfouissement #10

Après sept années de démarches et de travail pour l'obtention des autorisations requises, la Régie assure la pérennité d'un service de proximité tout en respectant son décret ministériel et de son autorisation ministérielle.

Mont-Laurier, le 26 octobre 2026 – La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre franchit une étape importante de son histoire et amorce un nouveau chapitre après sept années de travail consacrées à l'obtention des différentes autorisations nécessaire à la poursuite de ses activités d'enfouissement.

En effet, à la suite de l'émission de son décret ministériel, en avril 2026 et de son autorisation ministérielle, en octobre 2026, les travaux de construction ont débuté le 19 octobre dernier et se poursuivront jusqu'à la fin décembre 2026. La Régie pourra continuer de recevoir les matières résiduelles de son territoire d'application.

Des engagements clairs envers la protection de l'environnement

La poursuite des activités de la Régie s'inscrit également dans le respect des recommandations du BAPE et des exigences du décret ministériel, de l'autorisation ministérielle et des diverses conditions qui y sont établies afin d'assurer la protection de l'environnement. Ces exigences encadrent notamment les interventions dans les milieux humides, la surveillance de la qualité des eaux, des sols, des biogaz ainsi que les travaux de déboisement.

Le respect de ces conditions constitue une priorité pour la Régie, qui entend poursuivre ses activités dans un cadre rigoureux, conformément aux exigences gouvernementales en vigueur.

Un service essentiel à la collectivité

Cette nouvelle étape confirme également l'importance de maintenir une infrastructure régionale capable de répondre aux besoins des municipalités membres. La Régie peut ainsi envisager la suite de ses activités avec une perspective de continuité, afin d'atteindre les différents objectifs de récupération et de valorisation des matières résiduelles édictés dans le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC d'Antoine-Labelle.

À propos de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Depuis 1985, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre offre des services de proximité axés sur la valorisation et la récupération des matières résiduelles.

-30 —

Source et renseignements :

Mariève Garceau

Agente de communication

Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

(819) 623-7382 poste 2

info@ridl.ca

